



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX



FONCTION PUBLIQUE

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE INTERMINISTÉRIELLE DES ADMINISTRATEURS CIVILS

Le 4 décembre 2014, votez pour les candidats présentés par la CFDT

La CFDT est l'organisation syndicale la plus représentative du corps des administrateurs civils et a recueilli 55 % des voix lors des élections à la CAP interministérielle.

Les réformes engagées ou à venir -réforme territoriale ou réforme de l'État - vont continuer de bouleverser la structure des services, la nature et l'étendue des missions, l'exercice même des fonctions d'encadrement.

Les administrateurs civils ont un rôle fondamental à jouer dans les mutations qui s'annoncent.

C'est pourquoi la CFDT s'est engagée pour une meilleure reconnaissance de la place essentielle de ce corps dans l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État.

Face à la DGAFP, elle a toujours affirmé que le caractère interministériel de son statut devait être conforté et les règles de gestion ministérielle clarifiées.

Notre organisation exige que l'ensemble des attributions dévolues aux administrateurs civils soit effectives, particulièrement l'exercice des fonctions de direction.

La CFDT s'est opposée très fermement aux modifications sans concertation de la carrière des administrateurs civils : contingentement de l'échelon terminal de la hors-classe et instauration d'un grade à accès fonctionnel «ficelé» et source d'inégalités de traitement.

Aujourd'hui, à la demande des représentants CFDT, l'administration a enfin accepté de rouvrir le dossier Carrières et de remettre sur la table de la négociation le dispositif indiciaire.

En présentant des candidats et des candidates aux élections professionnelles du 4 décembre prochain, la CFDT s'engage à défendre le droit des administrateurs civils à un dialogue social sans concession.

Brigitte JUMEL
Secrétaire Générale
de la CFDT Fonctions
Publiques



Laurent BERGER
Secrétaire général
de la CFDT

Vous, administrateurs et administratrices civils, êtes des acteurs incontournables du dialogue social dans les services.

Le regard critique que vous portez sur le fonctionnement de l'administration est un atout pour l'action syndicale et pour la CFDT.

C'est pourquoi je partage votre exigence de voir réformer la gestion de l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État.

Une grande partie d'entre vous exprime aujourd'hui un mal être au travail qui ne cesse de s'amplifier et dénonce l'absence totale de concertation et prise en compte de leur expertise dans la modernisation de l'action publique.

La CFDT n'accepte pas cette marque de mépris des pouvoirs publics à l'égard de leurs cadres.

Elle est et sera à vos côtés pour défendre votre droit à être entendus, à être respectés et pour que soit pleinement reconnu votre engagement au service de tous.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT POUR LES ADMINISTRATEURS ET LES ADMINISTRATRICES CIVILS

Dans un contexte économique, social et politique difficile, l'État se voit de plus en plus incité à engager des réformes de structures.

Le dialogue et la concertation sont les éléments indispensables d'une réforme de qualité. Ils sont aussi une condition essentielle à l'amélioration de la performance collective.

Or, les cadres sont trop souvent écartés des décisions et souffrent d'une situation qui engendre questionnements, remises en cause et perte de sens.

La CFDT souhaite que l'encadrement supérieur de l'État et tout particulièrement les administrateurs civils, soit réellement associé à la conduite du changement et que leur rôle dans les processus de réforme soit pleinement reconnu.

La CFDT exige que sur la base du rapport « Encadrement supérieur et dirigeant de l'État » remis au Premier Ministre en juillet dernier une concertation appuyée sur un diagnostic s'engage avec la Ministre en charge de la Fonction publique et ce le plus rapidement possible.

Des carrières attractives

La CFDT a fermement dénoncé, dès sa mise en place, les défauts du grade à accès fonctionnel, qu'il s'agisse de la préférence de ses concepteurs pour les emplois politiques ou de l'impossibilité pratique à faire fonctionner l'accès à ce grade pour les emplois techniques spécifiques à chaque ministère, faute de marges de manœuvre laissées aux ministères gestionnaires.

L'urgence aujourd'hui est de revoir les textes statutaires, notamment les arrêtés ministériels.

La DGAFP a accepté la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet qui devrait se mettre en place dans les prochaines semaines.

La CFDT se saisira des possibilités d'amélioration du dispositif d'accès au grade d'administrateur général qui a été imposé aux administrateurs civils début 2012 et continuera, en outre, d'exiger l'abrogation du contingentement de l'accès au dernier échelon de la hors-classe.

Une reconnaissance accrue des compétences

La CFDT ne peut accepter l'opacité dans les nominations, la perte de sens des missions, la dégradation des conditions de travail qui pénalise l'encadrement supérieur et dirigeant, dont les administrateurs civils sont par leur nombre et leurs missions, un élément déterminant.

Ses élu(e)s à la Commission administrative paritaire interministérielle défendront les principes fondamentaux qui doivent guider la gestion du corps des administrateurs civils :

- Transparence et reconnaissance de la valeur professionnelle à toutes les étapes de la carrière, notamment en ce qui concerne les nominations sur les emplois de direction ;
- Compétences, formation tout au long de la vie et valorisation de l'expérience comme seuls déterminants de la gestion des parcours, incluant des mesures pour les carrières des seniors ;
- Diversité de recrutements, respect des engagements sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**